

ne pouvons plus prétendre que les pays industrialisés ont atteint un plateau de progrès à partir duquel les connaissances et l'aide sont dispensées à ceux qui luttent pour atteindre notre niveau. Notre rôle n'est pas d'imposer nos méthodes et nos préférences à d'autres pays, mais d'aider ceux-ci là où nos moyens et leurs besoins coïncident. On reconnaît de plus en plus que l'aide au développement constitue un processus de réciprocité et d'entraide. Si nous sommes disposés à nous montrer novateurs, nous pourrions apprendre beaucoup dans le cadre de nos relations en matière d'aide au développement.

L'aide au développement va dans le sens des intérêts du Canada. Nous ne pouvons exister dans l'isolement, et notre vie se trouve enrichie au contact des autres cultures. Il existe aussi des intérêts canadiens particuliers qui profitent du programme d'aide au développement. Ce dernier peut constituer un stimulant pour les exportations canadiennes et susciter la création d'emplois, mais l'objectif premier demeure le développement économique et social des pays moins avancés.

Si nous abordons maintenant les prévisions budgétaires de l'ACDI pour 1973-1974 que vous avez sous les yeux aujourd'hui, j'aimerais faire une distinction entre le niveau indiqué dans les prévisions pour l'ensemble du programme et ce que nous appelons l'aide officielle au développement (AOD). Les crédits affectés à l'ensemble du programme comprennent les frais d'exploitation de l'ACDI et les contributions aux comptes de la caisse de retraite, tandis qu'il n'en va pas de même pour l'AOD. En deuxième lieu, les crédits pour l'ensemble du programme comprennent les sommes affectées, sur un certain nombre d'années, à l'achat de parts dans des institutions multilatérales, comme les crédits respectifs de 40.4 millions de dollars et de 7.575 millions de dollars qui ont servi, en 1972-1973, à acheter des actions de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement; l'AOD, par contre, ne comprend que les versements engagés pour cette année à même les crédits votés précédemment ou au cours du présent exercice. Le niveau des crédits pour 1973-1974 s'élève à 501.696 millions de dollars, en comparaison de 483.366 millions de dollars en 1972-1973; celui de l'AOD pour 1973-1974 s'établit à 565 millions de dollars, comparativement à 491 millions de dollars en 1972-1973.

Pour 1972-1973, nos déboursés se sont élevés à 449 millions de dollars, ce qui représente une augmentation satisfaisante de 21.5 pour cent sur les données de l'année dernière. Des chiffres globaux comme ceux-là ne peuvent cependant pas traduire l'efficacité et la qualité de notre programme, non plus que les orientations nouvelles où il s'engage.

L'un des aspects de notre programme dont le Canada a lieu d'être fier c'est que les conditions dont est assortie l'aide au développement sont, d'après les normes du Comité d'aide au développement de l'OCDE les plus faciles parmi celles qu'offrent les membres du CAD. Nombre des pays défavorisés seront un jour aux prises avec de graves problèmes de remboursement de dettes, et certains le sont déjà. Au fur et à mesure que le programme canadien met davantage l'accent sur les besoins et les problèmes spéciaux des pays en voie de développement, nous estimons qu'il est important de maintenir le régime des conditions faciles pour la plus grande partie de notre programme tout en